

2011/3272 - Approbation et autorisation de signature du renouvellement de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Maison de l'emploi et de la formation de Lyon » avec l'Etat, Pôle Emploi, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône, la Communauté Urbaine de Lyon, la Mission locale de Lyon, l'Association ALLIES-PLIE de Lyon, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon et la Chambre de Métiers et d'Artisanat du Rhône - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 86 594 euros au groupement d'intérêt public « maison de l'emploi et de la formation de Lyon » pour la période du 1er janvier au 6 mai 2011 et approbation de la convention d'application correspondante (Direction du Développement Territorial) (BMO du 22/02/2011, p. 0295)

Rapporteur : Mme CONDEMINÉ Anne-Sophie

Mme CONDEMINÉ Anne-Sophie, rapporteur : Monsieur le Maire, il s'agit d'approuver et d'autoriser le renouvellement de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public de la Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon.

Initialement constitué pour une durée de quatre ans, les partenaires constitutifs de la Maison de l'Emploi et de la Formation, que sont, je le rappelle : la Ville de Lyon, l'Etat, Pôle Emploi, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône, la Communauté urbaine de Lyon, la Mission locale de Lyon, l'Association ALLIES-PLIE de Lyon, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, la Chambre de Métiers et d'Artisanat du Rhône, ont approuvé à l'unanimité en Assemblée générale le 3 décembre dernier, la reconduction du Groupement d'Intérêt Public pour les quatre prochaines années, avec un plan largement partagé, un plan d'action pluriannuel largement partagé et voté, qui est conduit dans le cadre de ce partenariat.

Face aux missions et aux objectifs qui lui sont confiés, à savoir, là aussi je le rappelle : renforcer l'offre de services de proximité dans les quartiers prioritaires, favoriser l'accès et le retour à l'emploi, favoriser la création d'activités et contribuer à réduire les écarts en matière d'emploi entre les quartiers dans les quartiers prioritaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la Maison de l'Emploi et de la Formation constitue aujourd'hui un outil de développement territorial reconnu et fédérateur qui contribue à l'articulation, la coordination et la complémentarité des actions et des politiques en matière sur le territoire de Lyon.

A titre d'exemple et sans être exhaustive, mais rapidement, je tiens tout de même à souligner certaines des actions mises en place depuis 2008, qui profitent largement aux Lyonnaises et aux Lyonnais, quelle que soient leurs problématiques liées à l'emploi.

Ce sont près de 10.000 personnes qui ont utilisé les prestations d'information, d'orientation, d'accompagnement individualisé et de découverte des métiers, proposées dans les antennes de proximité de Gerland, de Mermoz et de la Duchère. Ce sont plus de 1.100 porteurs de projets économiques qui ont été accueillis et réorientés dans le réseau d'accompagnement Lyon Ville de l'Entrepreneuriat, animé par le Grand Lyon. Ce sont près de 650 entreprises partenaires, accompagnées dans le recrutement et près de 1.300 contrats de travail qui ont été signés. Enfin,

ce sont 520 Lyonnais qui ont profité des clauses d'insertion, inscrites dans les projets urbains de Lyon et de l'agglomération.

Aussi, c'est dans la continuité de ces actions, que tous les partenaires souhaitent travailler ensemble, avec un nouveau plan d'actions déterminé pour quatre ans, autour des axes suivants : développer une stratégie territoriale partagée, notamment avec la mise en place pour 2011 d'un plan d'actions spécifique pour les seniors ou encore le développement de l'alternance pour les publics jeunes.

Il s'agit aussi de contribuer au développement de l'emploi local, grâce à l'inscription de clauses d'insertion dans les marchés publics des grands projets urbains, en accompagnant les donneurs d'ordre du territoire dans cette démarche. Dans cette perspective, je vous rappelle que la Ville de Lyon renforce dès cette année sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage des clauses d'insertion de la Maison de l'Emploi.

Il s'agit enfin d'organiser l'accueil et l'information dans les quartiers. Dans ce cadre, Lyon sera pilote en 2011, pour mettre en place au sein des antennes de proximité de la Maison de l'Emploi, des points d'accueil et d'information sur la formation professionnelle. Cette action sera conduite dans le cadre du service public régional de la formation professionnelle, qui est porté par le Conseil Régional Rhône-Alpes.

Aussi, je vous propose ce soir d'approuver, comme chacun de nos partenaires le font dans le cadre de leurs instances respectives, le renouvellement du Groupement d'Intérêt Public pour une durée de quatre ans, ce qui permettra l'adoption d'un arrêté préfectoral d'approbation de la convention jusqu'au 6 mai 2015.

Et en attendant l'achèvement de la procédure juridique de renouvellement, je vous propose d'accorder à la Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon, une subvention de fonctionnement de 86.594 €, pour lui permettre de poursuivre ses activités, calculée au prorata temporis pour les quatre premiers mois de l'année. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Donc je crois que tous les Groupes de la Majorité, en tout cas quelques uns se sont inscrits pour féliciter Mme Condemine, mais faites-le brièvement ! Donc, je donne la parole à M. Fournel.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, effectivement il faut que nous répondions à l'appel d'Anne-Sophie Condemine, pour voter ce rapport et soutenir cette convention.

Ceci dit, elle a très bien montré que les missions de la Maison de l'Emploi sont très importantes, d'autant plus importantes que l'on est dans une période où le chômage continue à progresser, en particulier le chômage des jeunes. Or, c'est dans cette période que l'Etat choisit de baisser sa contribution à la Maison de l'Emploi, quelque part attaquant le

pacte qui avait été le pacte fondateur de départ, y compris à sa demande, de ce point de vue.

C'est une période où l'on a aussi une baisse des fonds sociaux européens sur ce champ-là : il est urgent que le Gouvernement et l'Europe se ressaisissent, sinon toutes les belles actions qui viennent d'être décrites, seront mises en danger et ce sont les Lyonnais, et en particulier les jeunes Lyonnais, qui vont en souffrir.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Fournel, concis mais bien !

Mme FRIH Sandrine : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, notre Groupe tient à souligner la pertinence de cet outil et la qualité du travail mené pour aider à l'accès à l'emploi de nos concitoyens.

Notre Groupe votera donc sans hésitation le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Lyon au Groupement d'Intérêt Public de la Maison de l'Emploi et de la Formation, qui constitue une action territoriale efficace et intelligente dans le contexte économique –encore dégradé- que nous connaissons aujourd'hui. Je vous remercie.

Je ne peux pas faire plus court !

M. LE MAIRE : Bravo !

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, mon intervention est toute aussi pertinente que celles d'Yves Fournel et de Sandrine Frih. Je ne la prononcerai pas. Je la joins au procès-verbal.

M. LE MAIRE : C'est encore mieux !

Mme GAY Nicole : Notre action quotidienne en termes d'emploi et d'insertion, c'est de tout faire pour insérer, par ce travail, les hommes, les femmes, les jeunes en situation de pauvreté et de précarité, de chômage.

Notre ville par le biais de la Maison de l'Emploi et de la formation est en veille permanente sur tout ce qui se passe sur le territoire et est très clairement ancrée dans les quartiers prioritaires en politique de la ville.

Quelques réalités concrètes :

Les chantiers d'insertion « second œuvre bâtiment, Duchère et Mermoz », ont généré 2859 heures d'insertion et 17 contrats, l'insertion par les clauses (article 14 CMP) au sein de la DGIT en 2010 ont généré 21099 heures d'insertion et 79 contrats.

Concernant les pôles de proximité, citons le bilan des trois pôles de Gerland, Mermoz et Duchère. L'offre de services est réalisée par une équipe composée de pôle Emploi, la Mission Locale, la ville et des acteurs

associatifs. Elle est conduite dans des quartiers prioritaires et offre des fonctions de formation à l'informatique, d'aide individuelle, d'orientation, de mise en relation avec des offres d'emploi. Sur 2009, la fréquentation de ces pôles a plus que doublé en un an. Dans ces trois pôles, l'évolution du chômage est moins forte que dans les autres arrondissements.

Aujourd'hui, la participation de l'Etat dans le fonctionnement de la MDEF est en baisse de 30 %. Le Gouvernement après avoir écarté de l'emploi des milliers de salariés, s'acharne aujourd'hui à démanteler Pôle emploi (- 1 800 emplois pour 2011) et à saigner budgétairement les missions locales. Et nous avons tous lu et entendu que le Gouvernement faisait de l'emploi sa priorité n° 1.

L'impact de ces décisions est toujours à terme la disparition d'actions particulièrement utiles dans nos pôles de Proximités. Mis en place de façon collégiale dans les territoires où les besoins sont les plus importants, ils ont un savoir faire reconnu, une prise en charge individuelle, une connaissance fine des publics et des besoins de chacun.

Supprimer des moyens là où il y en a le plus besoin revient à remettre en cause l'Humain et notamment les plus vulnérables parmi nos concitoyens.

Si les collectivités locales venaient à se retirer de toutes les aides d'accès à l'emploi au prétexte du désengagement de l'Etat, les conséquences seraient immédiates et dramatiques.

Notre ambition c'est de continuer à faire vivre cette MDEF parce qu'elle apporte chaque jour à des centaines de personnes et d'abord aux quartiers populaires les plus touchés par le chômage, un lieu dans lequel ils trouvent des conseils et des moyens pour accéder à l'emploi durable.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)